



Rappel sur 5 ans sur la comptabilité

Par **BASTIDE**, le **07/08/2019** à **12:41**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir est-ce qu'un comptable a le droit de vous facturer une entreprise 5 ans en arrière pour équilibrer le compte. Ces raisons à elle en 2013 elle était auto-entrepreneur et en 2015 elle a changé d statut c'est devenu (JD ASSIST GESTION) Elle a fermé sa société en janvier 2019. Et par la suite elle me facture 270€ en janvier 2019 pour l'année 2015 qui représente un trimestre. Est-ce qu'elle a le droit de faire ça, après tant d'années???

Dans l'attente de votre réponse

. Cordialement

Mr GUILLAUME